



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
SEINE
Réunion du 13 mai 2025**

Présent-es :

Equipe d'animation: Michèle HUMBERT (co-présidente) ; Florence MATHIEU (co-présidente); Claire POURSIN ; Sylvie RIMSKY.

Ariane BELILOS ; Evelyne DENYS ; Laetitia DIVOL ; Claire-Aude ELMER ; Ekatarina GADAL ; Frédéric GONNAUD ; Colin GOUTTE ; Danièle GRIMAUD ; Vincent IMHOFF-RAMPILLON ; Alain MENDIBURU ; Association MIJE (Julien PUJO) ; Denis MORTIER ; Florence PIZZORNI ; Matteo PUGLISI ; Iris RING ; Delphine RUI ; Marie-Bénédicte SASSI ; Baudouin SORRELL ; Philippe THEBAULT.

Présent.es distanciel : Odile BERARDO ; Muriel SCHEUER.

Excusé-es : Carla ARIGONI-FOUQUET ; Philippe BON ; Elisabeth BOURGUINAT ; Christophe CASACCA ; Denise CHARENSOL ; Claude CHARENSOL ; Jean-François DUBUISSON ; Nora FAID ; Carlotta FEA MESNAGE ; Maxence HECQUARD ; Yves LAGANE ; Muriel LAURENT ; Chantal LINKS ; Philippe LOIRET ; Chantal LOUBARESSE ; Pascale MEUNIER ; Isabelle ORHANT ; Paola PELLIZZARI.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, vice-Président de la 7e commission du Conseil de Paris ; Marie-Liesse POYETON, Chargée de participation citoyenne.

18h30 Partie 1 – Actualité : Présentation des candidats à l'équipe d'animation

19h15 Partie 2 – Thème GPO et terrasses

20h15 Réponses aux questions par Monsieur Boris JAMET-FOURNIER

20h30 3 nouvelles questions à voter - suivi des questions déjà votées

Partie 1 – Actualité : Présentation des candidats à l'équipe d'animation

11 conseillères et conseillers se sont présentés au renouvellement de l'équipe d'animation du Conseil de quartier Seine.

La Coprésidence propose aux candidats de se présenter et précise qu'il y aura ensuite un tour de table afin que les conseillers présents puissent interroger les candidats.

- Christophe DE SAINT PIERRE
- Alain MENDIBURU

- Colin GOUTTE
- Danièle GRIMAUD
- Claire-Aude ELMER
- Philippe THEBAULT
- Sylvie RIMSKY
- Florence MATHIEU
- Michèle HUMBERT

Absents, Chantal LOUBARESSE et Philippe BON ont adressé une lettre de motivation lue en conseil. Ils souhaitent être suppléants à l'équipe d'animation.

Partie 2 – Thème GPO et terrasses

Terrasses : Présentation par Marie-Bénédicte SASSI – Commission Terrasses du 5 mars 2025 concernant le secteur Seine (synthèse en annexe du compte-rendu).

Idée de vœu par Madame SASSI : amendement du RET sur l'abrogation des terrasses estivales sur tout Paris Centre du fait de la surreprésentation des bars et restaurants sur le secteur et de leurs terrasses pérennes. **L'idée est discutée et non votée.**

Tour de table :

- Une conseillère rebondit en soulevant la problématique liée aux espaces publics où les gens s'installent et boivent (par exemple les quais de Seine), générant alors autant de nuisances que sur les terrasses.
- La Police Municipale ne peut pas mettre à disposition des agents pour chaque terrasse existante. Un conseiller propose la mise en place d'une patrouille de police itinérante permettant d'intervenir plus rapidement lors d'abus des établissements.
- Les établissements ayant une terrasse font également vivre le quartier, il est nécessaire de souligner qu'il n'y a pas que des situations négatives et il faut trouver un équilibre entre la vitalité du quartier et le respect de chacun. Les établissements qui ne respectent pas les règles doivent eux être pénalisés.
- Une conseillère exprime la souffrance de certains établissements isolés dans le quartier qui connaissent des fréquentations moindres et des difficultés économiques. Il serait peut-être utile que la Mairie puisse aussi développer de nouveaux centres d'attractivité plutôt que de tout concentrer dans les mêmes rues (par exemple la rue Saint-Antoine ou encore la rue François Miron) où les terrasses sont en surnombre.
- Le RET sur les terrasses estivales est inégalitaire et crée des injustices : il serait nécessaire de le retravailler : comment fait-on pour gérer une situation juste en droit pour tous ?
- Les terrasses pérennes et estivales de certains établissements provoquent des problèmes de circulation pour les piétons.
- Florence MATHIEU et Marie-Bénédicte SASSI, membres de la commission terrasses pour le CQ Seine, rappellent qu'elles font remonter lors des réunions commissions les problèmes récurrents du quartier qui sont votés aux réunions du CQ – idem pour la commission GPO.

GPO :

Florence MATHIEU, en charge du GPO, signale qu'il n'y a pas eu de GPO 1 pour le Conseil de Quartier Seine depuis décembre 2023 outre la visite de Madame LEVIEUX en charge de la Police Municipale et Monsieur BONGIBAUT, directeur de la police municipale de Paris Centre en juin 2024.

La co-présidence demande la reprise des GPO 1 et invite les nouveaux référents de la Police Municipale à participer à la réunion du 10 juin prochain.

- Une conseillère évoque que la Mairie ne prend pas assez en compte la pollution sonore générée par les terrasses. *Boris JAMET-FOURNIER explique qu'un Plan d'amélioration sonore existe, qui comprend le volet « bruits de voisinage » avec un point d'attention sur les terrasses estivales. Il est difficile d'avoir des équipages complets pour le contrôle des terrasses après 22 heures car la Police Municipale est mobilisée sur beaucoup de sujets de sécurité.*
- Sur le sujet de la pollution sonore, une conseillère indique que le nouveau plan de circulation nécessite que les voitures d'urgence remontent à contre-sens sur les quais de l'Hôtel de Ville et produisent un bruit qui n'existait pas auparavant avec leurs sirènes.
Boris JAMET-FOURNIER explique que le plan de circulation a pour objectif de diminuer la circulation des voitures dans Paris à long terme afin que les transports en commun et les services d'urgence aient plus de place pour circuler.

Réponses aux questions et signalements de la réunion précédente par l'élu référent, Boris JAMET-FOURNIER

Les Conseillers demandent à ce que l'Hôtel Dieu demeure un hôpital. Ils souhaitent pouvoir avoir des informations sur le projet de transformation de l'Hôtel Dieu et se questionnent notamment sur sa compatibilité avec le PLU récemment mis en vigueur ?

La transformation de l'Hôtel-Dieu est un projet porté par l'AP-HP et l'État. L'AP-HP souhaite transformer l'Hôtel-Dieu afin d'en faire un lieu pilote en matière de santé publique, combinant soins, innovation, recherche et services sociaux. L'Hôtel-Dieu conservera donc sa vocation hospitalière, à laquelle sera ajoutée une mixité fonctionnelle incluant des activités commerciales, culturelles (Musée de l'œuvre), éducatives (crèche), sociales (logements), etc. S'agissant d'un projet d'intérêt général, l'Etat est en charge de son intégration dans le PLU avec des adaptations potentielles. La Ville de Paris n'est donc pas maître d'ouvrage. Nous sommes en dialogue avec l'Etat pour obtenir des informations fiables en termes de calendrier et nous assurerons qu'une information soit transmise au CQ et au grand public en amont de la concertation obligatoire, sous la forme d'une enquête publique, qui devrait être lancée d'ici l'été.

Dans quel(s) délai(s) la Mairie envisage avec l'Etat d'apporter des solutions concernant les campements dans le quartier ?

Il est nécessaire de rappeler en préambule que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'Etat et non une compétence de la Ville. Il est en ce sens difficile de se

prononcer sur les délais puisque c'est bien la Préfecture qui contrôle le calendrier. Deux campements principaux sont identifiés dans le secteur Seine : celui installé près de la Cité internationale des arts (CIA) sous les arches, avec des publics présents également autour de l'église Saint-Gervais et du passage Gantelet, ainsi que celui installé sur le boulevard Bourdon et rue de Sully. Le campement de la Cité internationale des arts s'est récemment reformé à la suite des interventions de la Police nationale à la Gaîté Lyrique en mars 2025 et sur les quais de Seine en avril 2025. Les services de la Ville suivent attentivement l'évolution du campement et il semble que celui-ci soit en légère décroissance après un pic. Concernant les deux campements, des solutions sont recherchées pour reloger les personnes et le Maire sollicitera en ce sens la Préfecture de Police pour demander si une mise à l'abri de ces publics peut être envisagée prochainement pour leur garantir des conditions de vie dignes tout en assurant la tranquillité du quartier.

Quelles sont les prévisions concernant la modification des flux notamment les clôtures de zones pour les piétons ?

Pour les travaux dont nous avons connaissance, nous les mettons dans notre lettre d'informations travaux. Nous vous invitons à vous y abonner si ce n'est pas déjà fait. Ce n'est pas exhaustif mais ce sont les travaux les plus impactants. Par ailleurs, l'expérience individuelle complète cette information.

Pour les évènements, nous ne sommes pas en mesure d'assurer une veille exhaustive car la plupart des évènements sont privés. La Mairie rend un avis consultatif sur la tenue des évènements, et requiert systématiquement qu'un cheminement piéton réglementaire (PMR) soit assuré. Ces informations ne sont pas centralisées et encore moins spatialisées, d'autant qu'un événement peut durer que quelques heures donc cette cartographie changerait tout le temps.

Vote des trois nouvelles questions

- Les constructions des JOP vont-elles bien être utilisées pour des projets de solidarité, comme prévu (logement de personnes migrantes, notamment) ? Cette question est posée en lien avec la multiplication des tentes dans le quartier.
- Combien y a-t-il de licences III et IV à Paris Centre et plus particulièrement sur le secteur Seine ? Combien y a-t-il de licences nouvelles sur le secteur ? L'Open data sur les terrasses est-il actuellement à jour ? (votée à l'unanimité)
- La rue Tiron a un dispositif de barrières d'ouverture et fermeture bien qu'elle ne soit pas une rue aux écoles. Récemment, un véhicule d'urgence n'a pas pu accéder à la rue : pourquoi le système est resté fermé ? Qui est censé pouvoir l'ouvrir ? (votée à l'unanimité)

Synthèse de la commission terrasse suite à la réunion « bilan terrasses Paris Centre saison 2024 » proposée par la mairie de Paris centre aux conseils de quartiers le 5 mars 2025

La forte densité de commerces à Paris Centre entraine une forte densité de terrasses tous dispositifs confondus (ouverte, fermées, pérennes, estivales etc)

Dispositifs de terrasses à :

- Paris : 21500
- Paris Centre : 2923, soit 13,5% des terrasses parisiennes

En 2024, sur les 1257 demandes de dispositifs de terrasses reçues par la direction de l'urbanisme, seulement 589 sont estimées valides et transmises à La Mairie de Paris Centre. Sur ces 589 demandes : 170 avis favorables, 178 avis favorables avec prescriptions, 241 avis défavorables. Soit 348 avis favorables sur les 589 demandes transmises par la direction de l'urbanisme.

En date du 5 mars, jour de la réunion, l'Open Data n'est pas à jour de ces chiffres.

Les effectifs de la Police Municipale sont renforcés depuis la création de la PM. De fait les moyens de contrôle aussi. Conséquence, en 2021 la PM dresse 945 PV. En 2024, elle dresse 6244 PV (on peut penser que l'augmentation des PV en juillet/août 2024 est due à la recrudescence des effectifs de police pour les JO)

Entre 2022 et 2024 : 16074 PV pour motifs de terrasse sauvage, ouverte après 22h et nuisances sonores. En 2024, seulement 334 PV pour nuisances sonores, soit un recul de 24% par rapport à 2023. Mais il est à noter que ces PV précisément se concentrent sur la période estivale. De même, il y a aussi une lassitude des signalement DMR et plaintes. Donc, en cas de nuisances sonores ne pas hésiter et continuer pour laisser une trace de la récurrence des nuisances.

PV par arrondissement de notre secteur Seine et % par rapport à Paris Centre:

1^{er} - 2024 : 2267, soit 35%
- 2023 : 1829, soit 31%

4^{ème} - 2024 : 1169, soit 18%
- 2023 : 1122, soit 19%

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

1. Contexte et Objectifs

Audit de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion des terrasses à Paris depuis 2018 jusqu'à 2023
Analyse de l'expansion post-COVID et du Règlement des Terrasses et Étalages (RET) de 2021
Objectif : évaluer l'impact économique et les nuisances

2. Expansion et Impact économique

- +26,5 % de terrasses autorisées (2018-2023)
- +60 % de surface occupée (2020-2023)
- 39 M€ de recettes annuelles pour la Ville
- Exonérations COVID = perte de 49,5 M€ (2020-2021)

3. Problématiques Clés

- ⚠ Réglementation trop complexe (108 articles, 67 pages)
- ⚠ Reconduction tacite des autorisations = absence de vérification
- ⚠ Nuisances : bruit, occupation excessive des trottoirs, difficultés d'accessibilité
- ⚠ Contrôle inefficace : amendes peu dissuasives, forte récurrence

4. Recommandations Clés

- ✓ Réexamen des autorisations tous les 5 ans
- ✓ Simplification du RET et de la grille tarifaire
- ✓ Mise en concurrence pour certaines terrasses
- ✓ Renforcement des contrôles et instauration d'astreintes journalières
- ✓ Implication des riverains dans les décisions

5. Conclusion du rapport

- L'expansion des terrasses a favorisé l'économie mais crée des **conflits d'usage**
- Des **ajustements** sont nécessaires pour un meilleur équilibre entre commerce et qualité de vie
- La Ville doit **renforcer sa régulation et simplifier les procédures**



Sources : Rapport CRC 2024

La méthode terrasse de la mairie de Paris Centre :

- **Courrier d'avertissement** aux établissements ayant reçu plus de **10 verbalisations** relatives à leurs terrasses
- **Abrogation** des dispositifs de terrasses gênants
- **Non-reconduction** des dispositifs terrasses pour les établissements les plus verbalisés et ayant reçu le plus de plaintes
- **Pression** sur la **Préfecture de Police** pour exiger des fermetures administratives pour **tapage**



Actions fortes de l'exécutif Parisien et de la MPC

1. Propositions de **Nicolas Bonnet-Oulaldj** (Adjoint au Commerce, Ville de Paris)

- ✓ **Décision au niveau des mairies d'arrondissement** : toute nouvelle autorisation doit être validé par le maire d'arrondissement (et de secteur)
- ✓ **Réexamen des autorisations** : ciblé sur les terrasses problématiques, pas de réexamen général annuel
- ✓ **Associer les riverains** : chaque mairie choisit son mode de consultation
- ✓ **Renforcement des contrôles** : amélioration de la plateforme Eudonet
- ✓ **Révision des tarifs** : prise en compte de la commercialité des rues, mais sans pénaliser les commerçants ni les autres usagers des espaces publics

2. Intervention d'**Ariel Weil** au dernier Conseil de Paris

- ✓ **Sanction stricte des commerçants indécents** : abrogation de terrasses en cas d'abus
- ✓ **Régulation efficace mais sans complexité inutile** : éviter la suradministration
- ✓ **Se prononce pour reconduction explicite des autorisations** : actuellement reconduction implicite, proposition transpartisane issue des débats, à approfondir
- ✓ **Rôle clé des mairies d'arrondissement** (et de secteur) : meilleur échelon pertinent pour la gestion locale
- ✓ **Fermetures administratives pour nuisances sonores** : la Ville doit être plus pressante sur la préfecture de police pour prononcer ces fermetures administratives



Sources : Conseil de Paris - Débats sur la gestion des terrasses (Février 2025)

Ces trois dernières pages sont le résultat d'un travail de la Marie de Paris Centre dans le cadre de cette réunion annuelle « terrasses »

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous encourage, nous CQ, à demander une présence plus impliquée des binômes référents terrasses lors de la validation des autorisations par la Mairie, et comme préconisé par la Chambre Régionale des Comptes.

De même nous formulerons un vœu à voter en 2024 pour un amendement du RET sur l'abrogation des terrasses estivales sur notre secteur Seine, voire en concertation avec les autres CQ sur Paris Centre, puisque notre arrondissement révèle cette forte densité de commerces, parmi lesquels les établissements restaurants, bistrot, cafés, bars possèdent déjà pléthore de terrasses pérennes, propres à satisfaire déjà grandement les habitants et les touristes. Nous le ferons également en vertu d'arguments méthodiques et sérieux.